



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 septembre 2024

Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/166

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 06 - absents 05 	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 16</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p><u>PROCURATIONS 6</u> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p><u>ABSENTS 5</u> : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
---	--

EQUIPEMENT PUBLIC DU PETIT CHIRON – AVENANT N°3 : REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur : Judith LE RALLE

Par délibération du 17 Juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction de l'Équipement Public du Petit Chiron pour un coût d'opération de 2 616 000 € HT, et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération.

Par délibération en date du 16 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'APD, et le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 2 765 650 € HT soit 3 318 780 € TTC, auxquels des travaux de raccordements seront à rajouter estimés à 50 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération Equipement Public du Petit Chiron a été notifié le 25 octobre 2018 à l'équipe représentée par le cabinet Architecture Atelier Du Lieu – 8, rue Geoffroy Drouet - Nantes - Cabinet Denis Rousseau (Economiste), AREST (BET Structure), IVF (BET Fluides) et Symbiance (Acousticien).

La rémunération de base de l'équipe représentée par le cabinet Architecture Atelier Du Lieu est définitivement fixée à ...296 841.49 € HT, soit 356 209.79. € TTC comprenant la mission de base et la mission complémentaire, celle-ci était initialement de 282 340.40 € HT soit 338 808.48 € TTC, pour un taux de rémunération à 9.69 %.

Par délibération du 16 Juin 2019, un avenant n°2 a acté une mission supplémentaire a demandée au cabinet Architecture Atelier Du Lieu : pour des aménagements extérieurs qui n'étaient pas prévus dans le programme, pour un montant de 30 481.92 € HT soit 36 578.30 € TTC.

Compte tenu des aléas de chantier sur cette opération, il convient de procéder à une augmentation de la rémunération de la Maitrise d'œuvre pour un montant de 33 765.44 € HT soit 40 518.38 € TTC (détail en annexe dans l'avenant).

Le nouveau montant du marché de maitrise d'œuvre s'élève à 361 088.55 € HT soit 433 306.26 € TTC.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (17 POUR, 5 ABSTENTIONS : Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU)

- ◆ **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de Equipement Public du Petit Chiron.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit avenant.
- ◆ **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées à l'opération « 267 Bâtiments communaux »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,